

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Dénomination commerciale**

beko Edelstahl Reinigung + Pflege (Aerosolspray)

**UFI:**

JT7W-80RR-0009-PPC2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes**

Agent de nettoyage.

**Utilisations déconseillées**

Aucune donnée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

beko Group AG

Agathafeld 22

CH-9512 Rossrüti

Tel. +49 (0) 9091 90898-0

info@beko-group.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.**

145

Appels depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

**Fournisseur**

---

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aérosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol 1; H229 Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



#### Mention(s) d'avertissement: **DANGER**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302 + P352 + P362 + P364 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Contient:

hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,

(R)-p-Mentha-1,8-diène

citral

## 2.3 Autres dangers

#### **PBT/vPvB**

Aucune donnée.

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

#### **Informations complémentaires**

La vapeur mélangée d'air peut créer un mélange explosif.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index REACH	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcane, cycliques,	64742-49-0 927-510-4 - 01-2119475515-33	25-50	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo- alkane, < 2% aromates	- 918-481-9 - 01-2119457273-39	25-50	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	/	/
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0 01-2119485395-27	10-25	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	C, U
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	2,5-10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U
(R)-p-Mentha- 1,8-diène	5989-27-5 227-813-5 601-029-00-7 01-2119529223-47	≤1	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	/	/
n-hexane	110-54-3 203-777-6 601-037-00-0	<1	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361f STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411	STOT RE 2; H373; C ≥ 5%	/
citral	5392-40-5 226-394-6 605-019-00-3 01-2119462829-23	<1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	/	/

### Notes concernant les ingrédients

C	<p>Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.</p> <p>Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.</p>
U	<p>Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés:</p> <p>Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.)</p> <p>Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).</p>

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Placer le patient en position de récupération et assurer la perméabilité des voies respiratoires. Aucune action ne doit être entreprise comportant un risque personnel ou sans formation adéquate.

#### Après inhalation

Emmenez le patient à l'air frais - sortez de la zone dangereuse. Gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes apparaissent et persistent, consultez un médecin. Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir une respiration artificielle. Cherchez immédiatement de l'aide médicale. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin.

#### Après contact cutané

Trek alle besmette kleding uit. Les zones du corps qui sont entrées en contact avec le produit doivent être rincées à l'eau. Si des symptômes apparaissent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

#### Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en gardant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin professionnel.

#### Après ingestion

Improbable. Ingestion accidentelle: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir ! Consultez immédiatement un médecin. Montrer au médecin la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Après inhalation

Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertiges. Une exposition excessive au brouillard de pulvérisation, au brouillard ou aux vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

#### Après contact cutané

Irritant pour la peau. Démangeaisons, rougeurs, douleurs. Kan sensibilisatie veroorzaken door huidcontact (jeuk, roodheid, uitslag). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Après contact oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation (rougeur, larmoiement, douleur).

#### Après ingestion

N'est pas probable. L'ingestion accidentelle : Peut causer une gêne abdominale. Peut causer des nausées/vomissements et de la diarrhée. Irrite les muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de la zone gastro-intestinale. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Poudre sèche.

Mousse résistante à l'alcool.

Jet d'eau pulvérisé. Lutter contre un incendie important avec un jet d'eau ou avec de la mousse anti-alcool. Use des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe. Le jet d'eau direct peut répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être générés ; ne pas inhaler les gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures divers.

Aldéhydes. La suie.

**5.3 Conseils aux pompiers****Mesures de protection**

En cas d'incendie, évacuer la zone. En cas d'incendie ou d'échauffement, ne pas respirer les fumées/vapeurs. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les pulvérisateurs d'aérosol peuvent exploser dans l'incendie et s'envoler dans toutes les directions à grande vitesse. Refroidissez les conteneurs à risque avec un jet d'eau. Si possible, retirez les conteneurs de la zone en danger. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

**Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers**

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (SN EN 469:2020) (dont casque (SN EN 443:2008), bottes de sécurité (SN EN 15090:2012) et gants (SN EN 659+A1/AC:2009)) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (SN EN 137:2007).

**Informations supplémentaires**

Les agents extincteurs contaminés doivent être collectés et déposés selon la réglementation ; ils ne doivent pas pénétrer dans le système d'égouts.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes****Équipements de protection**

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

**Procédés pour prévenir les accidents**

Assurer une ventilation adéquate. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage et/ou de chaleur ; Ne pas fumer !

**Mesures d'urgence**

Évacuez la zone dangereuse. Empêcher l'accès au personnel non protégé. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser le produit atteindre l'eau/les égouts/les systèmes d'égouts ou le sol perméable. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le confinement**

Endiguer le déversement si cela ne présente pas de risques.

**Pour le nettoyage**

Empêcher le rejet dans les égouts, l'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Obstruer les quantités importantes et pomper dans les récipients étiquetés, ramasser le reste avec le matériau absorbant et éliminer conformément à la réglementation locale. Ne pas absorber les déversements avec de la sciure ou avec un autre matériau inflammable/combustible. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13). Nettoyer les zones contaminées.

**Autres informations**

Aucune donnée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une ventilation adéquate. Protéger du feu ouvert et d'autres sources d'inflammation ou de la chaleur. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide. Ne vaporisez pas sur une flamme ou sur des matériaux inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utilisez des outils antiflamme.

##### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser une ventilation générale ou locale pour éviter d'inhaler les vapeurs et les aérosols.

##### Mesures de protection de l'environnement

Empêcher de dégager dans l'environnement.

##### Autres mesures

Aucune donnée.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Gardez dans les récipients bien fermés. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage - ne pas fumer. Protéger contre la chaleur et le soleil direct. Tenir à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

#### Matériaux d'emballage

Emballage original.

#### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés.

#### Température de stockage

Aucune donnée.

#### Classe de stockage

**Classe de stockage:** 2B

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Aucune donnée.

#### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
Benzin 30-75, aromatenfrei	2000	500	/	/	ZNS, OAWKT & AugeKT	/
Butan (beide Isomeren) n-Butan [106-97-8] iso-Butan (75-28-5)	1900	800	7600	3200	ZNSKT ZNSKT	/
n-Hexan (110-54-3)	180	50	1440	400	NS, Auge	2,5-Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon - 5 mg/l - U - b - N
D-Limonen (5989-27-5)	40	7	80	14	LeberKT AN	/
Propan (74-98-6)	1800	1000	7200	4000	FormalKT	/

**Informations sur les procédures de suivi**

SN EN 14042:2003 Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques. SN EN 482:2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances. SN EN 689+AC:2020 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

**valeurs DNEL/DMEL****Pour le produit**

Aucune donnée.

**Pour les ingrédients**

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	2085 mg/m <sup>3</sup>
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	300 mg/kg pc/jour
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	447 mg/m <sup>3</sup>
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	149 mg/kg pc/jour
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	149 mg/kg pc/jour
(R)-p-Mentha-1,8-diène	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	66.7 mg/m <sup>3</sup>
(R)-p-Mentha-1,8-diène	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	9.5 mg/kg pc/jour
(R)-p-Mentha-1,8-diène	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	16.6 mg/m <sup>3</sup>
(R)-p-Mentha-1,8-diène	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	4.8 mg/kg pc/jour

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
(R)-p-Mentha-1,8-diène	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	4.8 mg/kg pc/jour

**valeurs PNEC****Pour le produit**

Aucune donnée.

**Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	Remarques	Valeur
(R)-p-Mentha-1,8-diène	eau douce	/	14 µg/L
(R)-p-Mentha-1,8-diène	eau de mer	/	1.4 µg/L
(R)-p-Mentha-1,8-diène	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	1.8 mg/l
(R)-p-Mentha-1,8-diène	sédiments (eau douce)	poids sec	3.85 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène	sédiments marins	poids sec	0.385 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène	terre	poids sec	0.763 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Chaîne alimentaire	oral	133 mg/kg de fourrage

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés****Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Si des mesures techniques afin de réduire l'exposition des travailleurs ne sont pas suffisantes et les valeurs limites des substances dangereuses dans l'air sont dépassées, il faut utiliser un équipement de protection individuelle.

**Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Si les limites d'exposition sont déterminées pour les ingrédients du produit, il sera peut-être nécessaire d'assurer une inspection du lieu de travail afin de déterminer l'efficacité de la ventilation et des autres mesures de contrôle, à savoir d'évaluer la nécessité de l'équipement de protection respiratoire. Verwijder onmiddellijk alle besmette kleding en was deze voor hergebruik.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale dans les zones à concentration accrue.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact avec les yeux, utilisez des lunettes de protection. Lunettes de protection (SN EN ISO 16321-1:2022).

**Protection des mains**

Gants de protection (SN EN ISO 374).

**Matériaux appropriés****Protection de la peau**

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (SN EN ISO 13688/A1:2022, SN EN ISO 20345/A1:2024).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Si les concentrations des valeurs limites sont dépassées, il faut porter un masque respiratoire adéquat. Portez le masque respiratoire approprié (SN EN 136) avec le filtre combiné A2-P2 (SN EN 14387).

**Dangers thermiques**

Aucune donnée.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement****Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange**

Aucune donnée.

**Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts, les systèmes d'égouts ou les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement**

État physique	liquide
Forme	aérosol
Couleur	colourless
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	1.5 — 10.9 % v/v (propergol)
Point d'éclair	Aucune donnée.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	Aucune donnée.
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.
Pression de vapeur	< 1 hPa a 20 °C
densité	0.778 kg/L a 20 °C (Données relatives aux liquides)
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

**9.2 Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvants organiques	598 g/l (VOC) 91 % (VOC)
-------------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger contre les sources d'ignition (flamme, étincelle). Ne pas exposer à la chaleur ou aux rayons de soleil directs. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants.  
Acides forts.  
peroxydes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/d'explosion, des vapeurs/gaz dangereux pour la santé sont libérés.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### (a) Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	rat	24 h	> 2920 mg/kg pc	/	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 5840 mg/kg pc	/	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	inhalatoire (vapeur)	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	> 23300 mg/m <sup>3</sup>	OECD 403	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alcane, < 2% aromates	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 5000 mg/kg	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alcane, < 2% aromates	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	> 5000 mg/kg	/	/

##### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé pour la toxicité aiguë.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	/	/	Irritante.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	/	/	Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner une rougeur, irritation ou dermatite suite au dégraissage.	/	/

**Informations complémentaires**

Provoque une irritation cutanée.

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	/	/	/	Non classé.	/	/
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	/	/	/	Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	/	/	/	Peut causer une irritation légère.	/	/

**Informations complémentaires**

Le produit n'est pas classé comme étant irritant pour les yeux.

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	/	/	Non classé.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	-	/	/	Selon les données connues, le produit chimique ne provoque pas de sensibilisation.	/	/

**Informations complémentaires**

Kan een allergische huidreactie veroorzaken.

**(e) Effets mutagènes****Pour les ingrédients**

Nom	type	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	Génotoxicité	/	/	négatif	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme mutagène.	/	/

**(f) Cancérogénité****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	/	/	/	/	/	La substance n'est pas classée comme cancérigène.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cycloalcanes, < 2% aromates	/	/	/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme cancérogène.	/	/

**(g) Toxicité pour la reproduction****Pour les ingrédients**

Nom	Type de toxicité pour la reproduction	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	Toxicité pour la reproduction	/	rat	/	/	Le résultat des études animales n'a indiqué aucun effet sur la fertilité.	/	/
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	Toxicité pour le développement	/	rat	/	/	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet tératogène.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cycloalcanes, < 2% aromates	Tératogénicité	/	/	/	/	La substance chimique n'est pas classifiée comme toxiques pour la reproduction.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cycloalcanes, < 2% aromates	Toxicité reproductive	/	/	/	/	La substance chimique n'est pas classifiée comme toxiques pour la reproduction.	/	/
n-hexane	Toxicité reproductive	/	/	/	/	Susceptible de nuire à la fertilité.	/	/

**Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

Le produit n'est pas classé cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	par inhalation	-	/	/	/	/	/	Peut avoir des effets sur le système nerveux central.	/	concentration en vapeur élevée
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	par inhalation	-	/	/	/	/	/	Symptômes : nausées, perte de conscience.	/	concentration en vapeur élevée
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	par inhalation	-	/	/	/	/	/	Symptômes : irritation des muqueuses.	/	concentration en vapeur élevée

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	par inhalation	-	/	/	/	/	/	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.	/	concentration en vapeur élevée
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	par voie orale	-	/	/	/	/	/	Le produit peut entraîner une irritation de l'appareil digestif.	/	/
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	-	/	/	/	/	/	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	-	-	/	/	/	/	/	Non classé.	/	/

**Informations complémentaires**

Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

**(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	-	-	/	/	/	/	/	Non classé.	/	/

**Informations complémentaires**

STOT RE (exposition répétée) : Non classé. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**(j) Danger par aspiration****Pour les ingrédients**

Nom	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	L'aspiration dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires.	/	La personne exposée doit rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	/	/

**Informations complémentaires**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune donnée.

**Effets interactifs**

Aucune donnée.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

### Autres informations

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	ErL <sub>50</sub>	10 - 30 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OCDE 201	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	EbL <sub>50</sub>	10 - 30 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OCDE 201	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	EL <sub>50</sub>	3 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	OECD 202	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	LL <sub>50</sub>	> 13.4 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 203	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	NOELR	6.3 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 OECD 201	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/cycloalcanes, < 2% aromates	LL <sub>0</sub>	1000 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/cycloalcanes, < 2% aromates	EL <sub>0</sub>	1000 mg/L	72 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	EL <sub>0</sub>	1000 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	/	/

**Toxicité chronique****Pour les ingrédients**

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	NOELR	1 mg/l	21 jours	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 211	/
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	NOELR	1.53 mg/l	28 jours	poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	QSAR Petrotox QSAR Petrotox	/

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique**

Aucune donnée.

**Biodégradation****Pour les ingrédients**

Nom	type	degré	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,	Biodégradabilité	98 %	28 jours	facilement biodégradable	OECD 301 F	/
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Biodégradabilité	80 %	28 jours	facilement biodégradable	/	/

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Aucune donnée.

**Facteur de bioconcentration**

Aucune donnée.

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Aucune donnée.

**Tension superficielle**

Aucune donnée.

**Adsorption / désorption**

Aucune donnée.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

### 12.8 Informations complémentaires

#### Pour le produit

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Classe de pollution des eaux (WGK) 3 (auto-classement), très dangereux pour l'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les égouts.

#### Pour les ingrédients

##### hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques,

Toxique pour les organismes aquatiques : des effets nuisibles de longue durée pour l'environnement peuvent se produire. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

##### hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates

Volatil. Ne s'accumule pas biologiquement. Insolubles dans l'eau. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Empêcher la dissémination dans l'environnement. Si utilisé normalement, il n'y a pas d'effets négatifs sur l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

##### Procédé de destruction du produit ou des résidus

Empêcher la dissémination dans l'environnement. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles : le remettre à un collecteur/éliminateur/transformatrice agréé de déchets dangereux. Ne se débarrasser de la préparation et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

##### Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

##### Procédé de traitement des emballages usagés

Les conteneurs non nettoyés ne doivent pas être perforés, coupés ou soudés. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Livrer les conteneurs complètement vidés aux autorités d'élimination des déchets agréées.

##### Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

15 01 11\* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

##### Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.









##### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

##### Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	AEROSOLS (hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
2	2	2	2
 	 	 	 
14.4 Groupe d'emballage			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
14.5 Dangers pour l'environnement			
OUI	Polluant marin	OUI	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 190, 327, 344, 625 Instructions d'emballage P207, LP200 Dispositions spéciales d'emballage PP87, RR6, L2 facteur 2 Restrictions dans les tunnels (D) Classification code 5F	Quantités limitées 1 L EmS F-D, S-U	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y203 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 203 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 25 kg Special provisions A145, A167, A802	Quantités limitées 1 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
	-		

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

- 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (État le 1er janvier 2024)

- 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) du 27 février 1991 (État le 1er juillet 2024)

- 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) du 16 décembre 1985 (État le 1er janvier 2024)

- 814.600 Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED) du 4 décembre 2015 (État le 1er janvier 2024)

- 814.610 Verordnung über den Verkehr mit Abfällen (VeVA) vom 22. Juni 2005 (Stand am 1. Januar 2020)

#### **COV - Directive 2004/42/CE**

non applicable

#### **Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent**

≥ 30%: hydrocarbures aliphatiques;< 5%: hydrocarbures aromatiques; parfums (Limonène, Citral, Linalool)

#### **Des instructions spéciales**

Aucune donnée.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### **Modifications des Fiches de Données de Sécurité**

3.2 Mélanges 4.1 Description des mesures de premiers secours 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 12.8 Informations complémentaires 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Source de données principales utilisées dans la fiche de données**

Aucune donnée.

#### **Abréviations et acronymes**

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CEN - Comité européen de normalisation

C&E - Classification et étiquetage

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008

N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSA - Évaluation de la sécurité chimique

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DNEL - Dose dérivée sans effet

DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses

DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses

UA - Utilisateur en aval

CE - Communauté européenne

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)

EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)

CEE - Communauté économique européenne

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR - Norme européenne  
UE - Union européenne  
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées  
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG - Scénario d'exposition générique  
SGH - Système général harmonisé  
IATA - Association internationale du transport aérien  
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI - Technologies de l'information  
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

**Texte des phrases H visées au point 3**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

*Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun*